

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail



MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

**DECLARATION DU GOUVERNEMENT A L'OCCASION DE
LA JOURNEE MONDIALE DE LA POPULATION
EDITION 2021**

VENDREDI 09 JUILLET 2021

**DECLARATION DU GOUVERNEMENT A L'OCCASION
DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA POPULATION,
EDITION 2021**

Chers compatriotes,

Chers amis de la Côte d'Ivoire,

Mesdames et Messieurs,

Sous la haute égide de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, la Côte d'Ivoire, à l'instar de tous les pays du monde, commémore ce dimanche 11 Juillet 2021, la Journée internationale de la Population instituée par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

C'est le lieu, pour le Gouvernement ivoirien, de rappeler son adhésion à la Proclamation de Téhéran de 1968 relative aux droits humains et de réaffirmer l'importance du respect des droits à la santé de la reproduction reconnus à toutes les populations et en particulier à toutes les femmes et à tous jeunes du monde entier.

En plus d'un demi-siècle, les progrès les plus décisifs qui ont été enregistrés en matière de procréation, dans le monde, sont largement imputables à la mobilisation internationale sur les questions de population et de développement.

Cette mobilisation fait suite aux différentes conférences de Chefs d'Etat et de Gouvernement tenues de 1994 à 2015, et s'est traduite par l'adoption et la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable.

Malgré cette dynamique de succès, force est de constater que les droits en matière de santé de la reproduction ne sont toujours pas uniformément reconnus, respectés et appliqués sur tous les continents.

Le Rapport sur l'état de la population mondiale publié, en 2021, par le Fonds des Nations Unies pour la Population dresse un bilan saisissant de la situation actuelle.

Ainsi,

- ❖ Malgré les garanties constitutionnelles en matière d'égalité des sexes qui existent dans de nombreux pays, les femmes ne disposent, en moyenne, que de 75 % des droits légaux des hommes à travers le monde ;
- ❖ 217 millions de femmes estiment que leurs besoins en matière de contraception sont insatisfaits ;
- ❖ 12 millions de filles sont forcées à se marier à un âge précoce ;
- ❖ Des taux de fécondité supérieurs à quatre enfants par femme, sont encore enregistrés dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne.

Dans les pays à faibles revenus d'Afrique, ces taux de fécondité traduisent généralement des faiblesses sur le plan du respect des droits humains fondamentaux, notamment :

- les difficultés d'accès aux services de santé de qualité,
- les difficultés d'accès à l'éducation,
- la participation limitée des femmes aux prises de décision,
- les nombreuses contraintes d'ordre socio-culturel.

A l'ensemble de ces facteurs défavorables, il convient d'ajouter l'impact négatif de la pandémie à COVID-19 qui contrarient, depuis deux années déjà, un grand nombre de stratégies et de dispositifs conçus pour améliorer les indicateurs de performance.

Mesdames et Messieurs,

Compte tenu de ce bilan et à l'instar des autres nations du monde, le Gouvernement ivoirien appelle chacun et chacune de nous à célébrer, le dimanche 11 juillet 2021, la 35ème édition de la Journée mondiale de la Population en réfléchissant sur le thème qui lui est consacré :

Et je cite

« Les droits et les choix sont la réponse :

Qu'il s'agisse d'un essor ou d'un déclin de la natalité, la solution à l'évolution des taux de fécondité consiste à donner la priorité à la santé et aux droits de la reproduction de tous les individus ».

Fin de citation.

Au regard des défis qu'il nous reste à relever afin de garantir un exercice généralisé des droits de la santé de la reproduction, en Côte d'Ivoire, je voudrais solennellement inviter toute la population et les acteurs publics et privés à l'engagement.

S'engager davantage et privilégier les investissements garantissant les droits et les choix de nos populations, surtout dans leurs tranches les plus vulnérables : les femmes et les jeunes.

Car c'est grâce à l'engagement et la mobilisation, que la santé et les droits en matière de reproduction progressent de manière constante dans toutes les régions du monde.

Surtout, lorsque les populations sont mieux informées de leurs droits et de leur liberté de choix, et qu'elles disposent d'une plus grande capacité à les faire valoir.

Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement ivoirien, soutenu par ses partenaires techniques et financiers, au premier rang desquels nous comptons le **Fonds des Nations Unies pour la Population**, a mis un point d'honneur à renforcer les investissements dans les domaines sociaux, et plus spécifiquement en matière de santé de la reproduction.

Cela se traduit par une amélioration sensible de l'accès à l'information, aux services de qualité et aux produits contraceptifs,

Cela se traduit également par la réduction des violences fondées sur le sexe, une meilleure satisfaction des besoins en matière de contraception et la baisse des décès maternels.

Ainsi, notre pays s'inscrit de plus en plus dans la norme mondiale d'une liberté de choix pour améliorer rapidement le bien-être des femmes, des filles, et des familles.

De ce fait, nous pourrions contribuer à changer radicalement l'évolution de la population mondiale accélérant ainsi le développement mondial, pour le plus grand bonheur de l'humanité.

Je vous remercie !!!

Nialé KABA

Ministre du Plan et du Développement